



Participation

Mode d'emploi

jeparticipe.brest.fr



J'ai la profonde conviction que les municipalités, en raison des leviers et de la proximité dont elles disposent, sont des lieux privilégiés de l'innovation sociale et politique. En élaborant un nouveau pacte citoyen local qui doit redéfinir le lien que nos institutions politiques locales entretiennent avec les habitantes et les habitants, nous avons l'ambition de vous placer au cœur du processus décisionnel.

Notre politique publique de participation façonne l'image d'un Brest engagé, dont les instances vous permettent de co-construire une ville à votre image. Le sens et la dimension démocratique de ces dispositifs n'existent que par votre implication et votre détermination à apporter une contribution. J'espère donc vous voir nombreuses et nombreux à faire entendre votre voix au sein de ces espaces de dialogue !

Yann Guevel,

Adjoint au Maire de Brest en charge des finances
et de l'animation du pacte citoyen

Comment participer à la vie de mon quartier ?



Sur on, ken ez on, ez eo an Tiez-kêr, en abeg d'ar binvioù a zo enno ha d'an nes m'emaint, lec'hioù dibar evit an nevezñ sokial ha politikel. Pa vez savet un emglev keodedel lec'hel hag a rank termeniñ al liammoù skoulmet gant hon ensavadurioù politikel lec'hel gant an annezadezed hag an annezidi, hon eus c'hoant da lakaat ac'hanoc'h e-kreiz an argerzh divizout. Hor politikerezh publik perzhiañ a stumm skeudenn ur Vrest engouestlet, a c'hallo hec'h ensavioù reiñ tro deoc'h da gensevel ur gêr heñvel ouzhoc'h. Ster ha ment demokratel ar stignadoù-se n'eus anezho nemet ma'z oc'h engouestlet ha mennet da zegas sikour. Emichañs e vioc'h niverus o lakaat o mouezhioù da glevet el lec'hioù kendivizout-se

Yann Guevel,

Eilmaer e Brest karget eus an arc'hant hag eus buhezegezh an emglev keodedel



M'informer, échanger,
faire des propositions
quel que soit mon quartier,
ma disponibilité
et mes centres d'intérêt,
c'est possible !

**La ville de Brest
me propose plusieurs
espaces de dialogue.**



LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Lieux d'information, présentation de projets de la ville, des partenaires de quartier ou des personnes habitant le quartier.

Lieux de rencontres, d'échanges entre la ville, les personnes habitant le quartier, les partenaires.

Elles ont lieu 1 à 2 fois par an dans chacun des 7 quartiers brestois.

Ouvertes à toutes les personnes résidant ou travaillant dans le quartier.

LES ATELIERS DE QUARTIER

Temps de concertation et de co-construction permettant de créer une dynamique autour de sujets présentés en assemblée de quartier ou proposés par des personnes habitant le quartier.

Ouverts à tous et à toutes sans condition d'âge ni de nationalité.

LE COLLECTIF ANIMATION

Anime le quartier, coordonne des actions sur le territoire et accompagne les projets d'animation proposés par les personnes habitant le quartier.

Ouvert à toutes les personnes résidant ou travaillant dans le quartier.

LE CONSEIL PARTICIPATIF

Prépare les assemblées et anime les ateliers de quartier.

Existe dans les 7 quartiers brestois.

Composé par des personnes habitant le quartier, des élus/élus et des techniciennes et techniciens qui s'engagent pour 2 ans.

LE CONSEIL CITOYEN

Veille et alerte sur les besoins des quartiers prioritaires* de la politique de la ville.**

Participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets menés sur le quartier et financés par le contrat de ville.

Composé de personnes résidant à Brest, d'associations, d'actrices et d'acteurs locaux.



LE FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS CITOYENNES

La ville soutient financièrement des initiatives de personnes résidant à Brest, destinées à dynamiser la vie de quartier, à rassembler autour de moments conviviaux et à créer de la cohésion.

Vous pouvez faire appel à ce fonds de soutien selon les critères suivants :

- ★ Le projet peut être porté de manière individuelle ou collective.
- ★ L'aide financière accordée est de 1500 € maximum.
- ★ Le budget doit prévoir une part d'autofinancement.
- ★ Le projet doit être d'intérêt collectif et peut concerner tous les champs de la vie locale.

*Les quartiers prioritaires sont : Bellevue, Kerangoff, Keredern, Kerourien, Lambézellec Bourg, Pontanezen, Quéliverzan Pontaniou.

**Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Comment proposer une idée pour ma ville?



JE DÉPOSE UN PROJET DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF

La ville de Brest alloue une partie de son budget d'investissement à des projets d'intérêt général. Ceux-ci sont proposés et votés par les habitantes et habitants puis réalisés par la ville.

Cette dernière renforce à chaque édition son budget et s'assure d'une répartition géographique harmonieuse des projets.



Qui est concerné ?

Toutes personnes résidant à Brest, sans condition d'âge ni de nationalité, à titre individuel ou collectif (association, collectif...)

Les principaux critères

- ★ Être localisé sur le territoire de la ville de Brest.
- ★ Servir l'intérêt général, être à visée collective.
- ★ Concerner des dépenses d'investissement.

Les étapes

- ★ Dépôt des projets par les habitantes et les habitants.
- ★ 1^{ère} phase de vote « les coups de cœur » par les personnes résidant à Brest.
- ★ Étude de faisabilité par les services de la ville.
- ★ Vote final par les habitantes et les habitants.
- ★ Réalisation des projets.

JE DÉPOSE UNE PÉTITION CITOYENNE

La pétition citoyenne permet d'interpeller les élus/élus et de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal de Brest.

Qui est concerné ?

- ★ Les personnes résidant à Brest âgées de 16 ans ou plus et non élues au conseil municipal.
- ★ Un collectif ou une association justifiant d'un siège à Brest ou à défaut possédant un « lien particulier » avec la ville.



Comment faire ?

Il faut remplir un formulaire en ligne sur jeparticipe.brest.fr ou en version papier (disponible à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier).

Les critères

- ★ Elle doit concerner les affaires de la commune.
- ★ Elle ne doit pas présenter de caractère nominatif, discriminant ou injurieux.
- ★ Elle doit être compréhensible : finalité, position défendue et raison d'être.

Le recueil de signatures

- ★ La personne ou le collectif à l'initiative de la pétition dispose de 4 mois pour recueillir les signatures.
- ★ Elle doit recueillir 2000 signatures ou plus de personnes résidant à Brest de 16 ans et plus, pour être mise à l'ordre du jour du conseil municipal pour débat.

En résumé...

JE VEUX PROPOSER UNE IDÉE POUR MA VILLE



Je dépose un projet
dans le cadre du

BUDGET PARTICIPATIF

Si j'obtiens un nombre
de votes suffisant, il est réalisé
par les services de la ville.



Je dépose une

PÉTITION CITOYENNE

Si j'obtiens un nombre
de signatures suffisant,
le maire peut choisir de la mettre
à l'ordre du jour du conseil
municipal pour débat.



JE VEUX PARTICIPER À LA VIE DE MON QUARTIER



Je souhaite
m'informer
des projets
de mon quartier

Je participe à

L'ASSEMBLÉE DE MON QUARTIER



Je souhaite
approfondir un
sujet présenté
en assemblée de
quartier

Je rejoins l'un des

ATELIERS DE QUARTIER



Je souhaite
participer à la
coordination
des assemblées et
des ateliers

Je rejoins

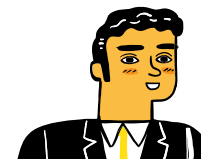
LE CONSEIL PARTICIPATIF de mon quartier



Je souhaite
participer à
l'animation
de mon quartier

Je rejoins

LE COLLECTIF ANIMATION de mon quartier



J'habite un quartier
prioritaire et je
souhaite participer aux
instances du contrat
de ville

Je rejoins

LE CONSEIL CITOYEN de mon quartier



Je recherche
un financement pour
mener une action sur
mon quartier

Je sollicite

LE FONDS DE SOUTIEN aux actions citoyennes

CONTACT / MAIRIES

Bellevue

25, Place Napoléon III

mairie-bellevue@mairie-brest.fr

Brest centre

2, rue Frézier

mairie-centre@mairie-brest.fr

Lambézellec

25, rue Robespierre

mairie-lambezellec@mairie-brest.fr

Europe

31, rue Saint-Jacques

mairie-europe@mairie-brest.fr

Quatre-Moulins

200, rue Anatole France

mairie-quatre-moulins@mairie-brest.fr

Saint-Marc

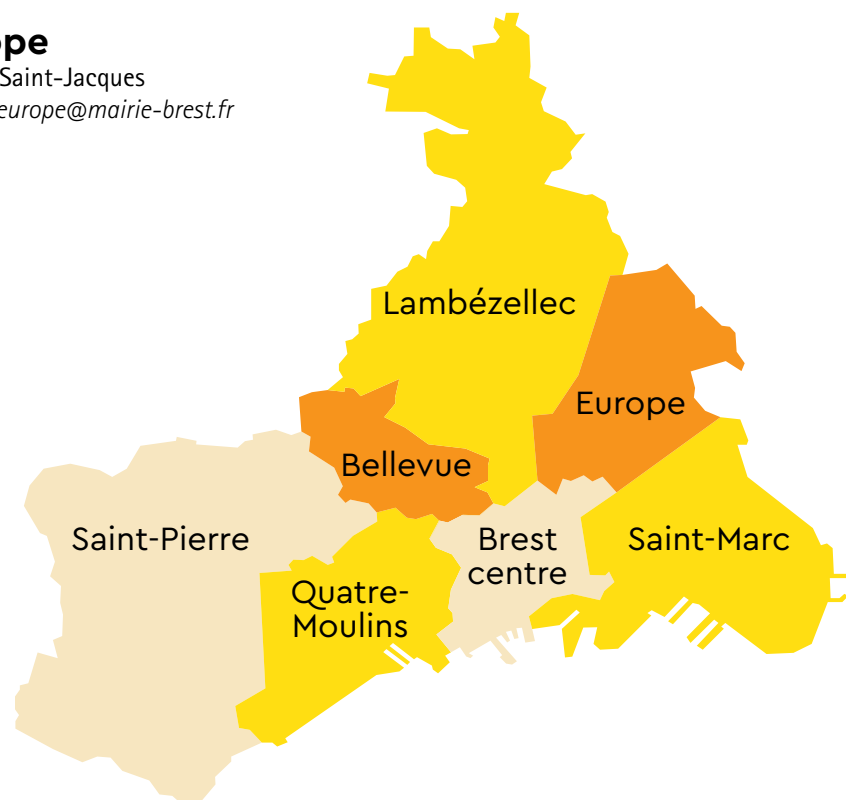
124, rue de Verdun

mairie-saint-marc@mairie-brest.fr

Saint-Pierre

26, rue Jean-François Tartu

mairie-saint-pierre@mairie-brest.fr



Plus d'infos

02 98 00 80 80

jeparticipe.brest.fr

